

COMMUNE DE CIRES LES MELLO

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Neuilly en Thelle



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, 3 juillet à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs GUÉRINET Alain, TLEIK Marie-Claude, CABORDEL Hubert, PRECHEY Monique, JULIEN Michel, ANDIOLE Christiane, LEMAIRE André, BAUDSON Claude, DAUTOIS Jean-Claude, BAUDSON Virginie, MAITRE Michaël, DEPRECO Frédérique, KLOECKNER René, CHILTE David, BASQUIN Béatrice, VANDEWALLE Bertrand, DARTOIS Sylvain, LEFEVRE Marie-Claude, MLYNARCZYK Barbara.

Procurations : Mme MIGNOT Delphine à M GUÉRINET Alain,
M BOURGOIN Henri à M LEMAIRE André,
M MARTIN Gérard à M JULIEN Michel,
M SAMUEL Daniel à M VANDEWALLE Bertrand
Mme JAUBERT Suzanne à Mme BASQUIN Béatrice.

Etait absente excusée : Mme RAMELET Jacqueline

Etaient absents : Mme MABILEAU Corinne, Mr GUIGONNET Cédric,

Secrétaire de séance : Madame MLYNARCZYK Barbara.

CONSEIL MUNICIPAL

1/ **Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2012** : l'ensemble des conseillers municipaux adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2012 après avoir pris en compte les remarques suivantes :

- madame Béatrice BASQUIN fait part de son étonnement de constater page 3 que dans le cadre de l'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mai 2012 monsieur Daniel SAMUEL est noté comme s'étant abstenu alors qu'il a émis avant le vote l'avis suivant : *fait part de sa satisfaction de constater que la rédaction du présent compte-rendu reflète bien pour lui la teneur des débats.*

Le maire répond qu'effectivement monsieur Daniel SAMUEL a bien exprimé son contentement sur la rédaction du document mais qu'il s'était effectivement abstenu. Il précise que ce vote sera vérifié et s'il est besoin d'une modification cette dernière sera faite.

- madame Virginie BAUDSON indique que dans l'affaire portant sur la cession d'immeuble page 10 et 11 elle s'était prononcée favorablement et qu'elle est notée en abstention. Elle demande que son vote soit modifié

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ **Démarches et actions depuis le 22 mai 2012** : Le conseil municipal prend acte des actions menées par le maire au nom de la commune depuis le 22 mai 2012

FINANCES LOCALES

1/ **Complexe sportif du Beaucamp : avenant n° 1 au marché de travaux de l'entreprise Eurovia** : La société EUROVIA suite à la demande de modification du système d'arrosage du

- Sollicite auprès du SDIS 60 (service départemental d'incendie et de secours de l'OISE) une subvention au taux de 50 % assise sur le montant H.T du matériel de phonie pour financer en partie cette acquisition, ainsi qu'une dérogation pour acquérir le matériel sans délais,
- Inscrit les crédits nécessaires à son budget 2012.

AFFAIRES SCOLAIRES

1a/ Prise en charge des frais de réhabilitation du collège de Jules Michelet de Creil: Le président de la communauté d'agglomération creilloise a adressé le décompte des frais de réhabilitation du collège Jules Michelet pour l'année 2011/2012 d'un montant de 223,76 €. Le conseil municipal, par vingt-trois (23) voix pour et une (1) abstention de madame Virginie BAUDSON, prend en charge les frais de scolarisation précités,

1b/ Prise en charge des frais d'extension/réhabilitation du collège de Marcelin Berthelot de Nogent sur Oise: Le président de la communauté d'agglomération creilloise a adressé le décompte des frais d'extension/réhabilitation du collège Marcelin Berthelot pour l'année 2011/2012 d'un montant de 207,95 €. Le conseil municipal, par vingt-trois (23) voix pour et une (1) abstention de madame Virginie BAUDSON, prend en charge les frais de scolarisation précités,

1c/ Prise en charge des frais de reconstruction du collège de Romain Rolland de Mouy: Le maire de Mouy a adressé le décompte des frais de reconstruction du collège Romain Rolland pour l'année 2011/2012 d'un montant de 281,09 €. Le conseil municipal, par vingt-trois (23) voix pour et une (1) abstention de madame Virginie BAUDSON, prend en charge les frais de scolarisation précités,

1d/ Prise en charge des frais de réhabilitation du collège de Jules Vallès de Saint Leu d'Esserent : Le maire de Saint Leu d'Esserent a adressé le décompte des frais de réhabilitation du collège Jules Vallès pour l'année 2011/2012 d'un montant de 204,88 €. Le conseil municipal, par vingt-trois (23) voix pour et une (1) abstention de madame Virginie BAUDSON, prend en charge les frais de scolarisation précités,

2/ Participation financière voyage pédagogique : Quatre classes élémentaires de l'école du Jean de la Fontaine se sont rendues le 15 juin dernier à Coevres et Valsery dans l'Aisne dans le cadre d'une sortie pédagogique et sollicitent le versement d'une subvention. Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean de la Fontaine une subvention d'un montant de 1 000 € (250 € x 4 classes) pour couvrir la dépense concernant le transport,

URBANISME

1/ Loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire de 30 % : suppression de cette majoration : deux sénateurs ont déposé une proposition de loi ayant pour objet d'annuler l'autorisation de majoration des droits à construire de 30 %.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

VIE LOCALE

1/ Adhésion à une fourrière pour animaux : Une étude comparative a été menée selon le souhait du conseil municipal lors de sa séance du 22 mai 2012. Le conseil municipal, par vingt-trois voix pour et une (1) contre madame Frédérique DEPRECCQ, décide :

- d'adhérer à une fourrière pour animaux et de désigner comme fourrière la SPA de BEAUVAIS sise 55 Rue Corréus 60 000 BEAUVAIS,

2/ Convention avec l'Ascipathique : four à pain : L'association l'Ascipathique a obtenu le 27 mars 2012 un permis de construire pour réaliser un four à pain avec abri sur une parcelle communale située près de la maison normande au Tillet et sollicite la signature avec la commune de Cires lès Mello d'une convention pour permettre cette réalisation.

Le conseil municipal, par vingt-trois (23) voix pour, une(1) abstention de monsieur Michel JULIEN, décide de passer une convention avec l'association l'Ascipathique, ayant pour objet la construction d'un four à pain et abris.

2/ Conflit de voisinage : le conseil municipal lors de sa réunion du 23 avril a eu connaissance de la lettre de M. et Mme MLYNARCZYK Jean-Michel portant sur un arbre planté sur la propriété privée communale 29 rue des Petits Prés qui leur occasionne des nuisances et devait se prononcer sur le devenir de l'arbre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à l'abattage d'un bouleau situé dans la propriété communale située 29 rue des petits prés à CIRE-LES-MELLO,

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sylvain DARTOIS renouvelle sa demande de peindre avec de la peinture réfléchissante la partie supérieure des potelets implantés sur les trottoirs pour faciliter le déplacement des personnes malvoyantes.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE évoque une signalétique au sol rugueuse à mettre en complément et demande si la réglementation l'impose

Il demande à quelle date sera programmée une réunion de la commission écologie et sécurité.

Monsieur Claude BAUDSON président de cette commission propose une date à savoir le 4 septembre 2012.

Monsieur Sylvain DARTOIS évoque le mauvais état du trottoir dans la côte du CD 929 entre le centre bourg et le Tillet.

Le maire répond que la réhabilitation de ces derniers se fera mais est assujettie aux travaux du conseil général sur le CD 929.

Monsieur Sylvain DARTOIS porte à la connaissance du conseil municipal la demande des habitants du Bosquet Charbonnier qui réclament une amélioration de leur cadre de vie (fleurs etc ;). Par ailleurs, il indique que le chemin rural qui continue le chemin de la Louvière était antérieurement entretenu par la commune (tonte) et que cela n'est plus fait.

Le maire rappelle que la commune a acheté une parcelle à l'entrée du lotissement du Bosquet Charbonnier qu'elle a aménagée et a implanté un nouvel éclairage. En ce qui concerne l'entretien du chemin rural, la commune ne procède pas à la tonte de ces derniers qui sont entretenus d'une part par l'association foncière et d'autre part par les services techniques communaux (remblaiements d'ornières, nettoyages divers).

Monsieur Bertrand VANDEWALLE demande si une subvention exceptionnelle va être attribuée à l'USCM en raison de ses bons résultats footballistiques (montée des deux équipes seniors en catégorie supérieure : interdistrict pour l'équipe A et troisième division pour l'équipe B). Puis il demande si une rencontre avec les responsables de ce club pour connaître les nouveaux besoins est envisagée.

Le maire répond d'une part qu'il est souhaitable qu'une subvention exceptionnelle soit proposée lors d'un prochain conseil municipal suite à ces bons résultats et d'autre part qu'une réunion de travail a déjà eu lieu avec les responsables du club pour évoquer les nouvelles contraintes budgétaires (frais d'arbitrages, frais de déplacements, etc.).

Madame Barbara MYLNARCZYCK demande si les chemins communaux sont entretenus.

Le maire répond par affirmativement dans le cadre des actions de l'Association Foncière et des services techniques communaux.

Elle demande s'il est possible d'installer des miroirs à certaines intersections en raison de la faible visibilité pour les automobilistes afin d'assurer leur sécurité.

Le maire répond qu'il est impossible d'installer des miroirs à chaque intersection et demande que soit dressée une liste des points dangereux. En outre il propose de rencontrer en présence de madame Barbara MYLNARCZYCK les demandeurs de ces équipements.

Monsieur Sylvain DARTOIS demande où en est le projet de navette entre le Tillet et le centre bourg.

Le maire répond que ce dossier est toujours latent en raison notamment de la difficulté de trouver un consensus sur les horaires à mettre en place. Monsieur Sylvain DARTOIS fait remarquer que ceux pratiqués pendant une période d'essai étaient inadaptés. Le maire répond qu'il ne s'agit pas d'un service à la carte. Suite à cela un débat collégial s'engage sur la possibilité de faire ou ne pas faire.

Monsieur Jean-Claude DAUTOIS demande la possibilité de changer le panneau clignotant 50 KM/H par un radar pédagogique et de profiter de la réalisation des travaux sur le CD 929 entre BALAGNY-SUR-THERAIN et CIRES-LES-MELLO pour le faire.

Le maire indique qu'au sujet du radar, il convient de faire une étude financière et qu'au sujet du panneau lumineux il suffit actuellement de procéder au remplacement des lampes pour un bon fonctionnement ce qui sera fait. Ensuite il est évoqué l'intérêt de mettre un radar pédagogique et le comportement des automobilistes.

Fin de la séance à 22 h 35.

Cires lès Mello, le 5 juillet 2012
Le maire,

Alain GUÉRINET